

voudrais faire une retraite avec le curé de Saint-Roch (M. D. H. Têtu), mais j'attendrais à la faire plus tard, si je savais que nous dussions avoir une retraite générale pour le clergé dans le courant de l'été."

Le 15 juillet, il annonce au prélat que lui et ses voisins ont prêché des retraites extraordinairement fructueuses dans les paroisses de Sainte-Anne, Saint-Roch, Saint-Pascal et Saint André, et il continue en ces termes : " Nous qui avons travaillé pour les autres, nous voudrions aussi travailler un peu pour nous-mêmes et faire pendant les vacances une retraite ensemble pour nous purifier et nous animer à travailler pour le bien de nos paroisses que Dieu a visitées d'une manière pleine de miséricorde... Votre Grandeur aurait-elle objection à ce que les prêtres qui ont fait la retraite des paroisses se réunissent à Sainte-Anne pour y faire une retraite de cinq jours ? Si quelques autres curés voulaient se réunir à nous, Votre Grandeur le leur permettrait-elle ?"

Comme nous l'avons vu, la permission fut donnée et les exercices spirituels eurent lieu au collège de Ste-Anne en septembre 1840.

De tout cela, il ressort qu'il y a soixante ans, il n'y avait pas de retraites ecclésiastiques organisées et régulières, et " que c'est grâce aux prières et aux instances de M. le Grand-Vicaire Mailloux que Mgr Signay se décida à les commencer en 1841. Il n'y avait pas non plus à cette époque de retraites paroissiales. Aussi est-il permis de croire que prêtre et fidèles privés qu'ils étaient de ce puissant moyen de sanctification avaient moins de foi et de véritable esprit catholique que les prêtres et les fidèles d'aujourd'hui. Il serait facile de le prouver par des faits historiques. *Ex fructibus eorum cognoscetis eos.*

Voici maintenant les dates des retraites ecclésiastiques à partir de 1841 jusqu'à 1901 inclusivement avec les noms des prédicateurs :